

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article944>



Lundi de Pentecôte

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: vendredi 6 mai 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le gouvernement a décidé de nous faire travailler le lundi de Pentecôte pour abonder la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Chaque employeur peut ainsi exiger une journée de travail supplémentaire non rémunérée de chaque salarié, mais doit en échange verser 0,3% du salaire brut annuel à cette caisse de solidarité. Cette caisse est pourtant bien mal nommée, car il s'agit d'une "solidarité" payée uniquement par les salariés. De plus, dans le cas de la Fonction publique, si l'Etat verse effectivement les 0,3% à la caisse, et fait travailler les fonctionnaires le lundi de Pentecôte, cela provoquera une augmentation des dépenses publiques correspondant à ces 0,3% mais **aussi aux frais de fonctionnement des services publics un jour supplémentaire.**

Bref, **on impose un retour de la corvée aux seuls salariés**, pour abonder une caisse dont toutes les catégories vont bénéficier ; et avec la situation des Fonctions publiques, **cette corvée se double d'un gaspillage de l'argent de nos impôts.** L'Etat se serait contenté de verser les 0,3% sans faire travailler les fonctionnaires, la caisse de solidarité n'en n'aurait pas souffert, et l'argent public aurait été mieux géré. Mieux, l'Etat aurait pu verser la somme correspondant aux frais de fonctionnement des services publics pour ce jour à la caisse.



Pour protester contre cela, la FSU 58 a organisé un stage où vous êtes nombreux à vous être inscrits, même si l'administration a refusé beaucoup d'autorisations d'absence pour des raisons de service. Cela est d'autant plus étonnant que l'on sait que la FCPE appelle les parents d'élèves à ne pas envoyer leurs enfants à l'école le 16 mai, et que seulement 20 % des élèves étaient présents le jour du lundi de Pâques dans le Gard.

Le stage est maintenu pour ceux qui ont été autorisés à s'absenter de cours et pour ceux qui choisiront de faire grève. Ce stage porte sur la LOLF [1] dont l'application prochaine va constituer un bouleversement dans nos métiers, et pour lesquels il vaut mieux être préparé.

Pour les autres, le SNES 58 propose que, dans chaque établissement, ait lieu **une heure d'information syndicale en première heure le matin du 16 mai**, pour décider d'actions éventuelles (y compris la grève : un préavis a été déposé par la FSU nationale). La section académique du SNES prend contact avec le SNPDEN (syndicat des chefs d'établissement) pour leur demander de faciliter la mise en place de cette heure d'info syndicale en début de matinée.

L'intersyndicale nivernaise (FO, UNSA, FSU, CGT) appelle les salariés du privé et du public à un **rassemblement le 16 mai à 16 heures devant la Préfecture à Nevers.**

Ne nous laissons pas maltraiter, nous sommes pour une vraie solidarité qui repose sur l'ensemble de la société mais refusons un système qui tranforme les salariés en personnes corvéables à merci.



Fédération Syndicale Unitaire



[1] Loi Organique sur les Lois de Finances.